

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018 19H00.**

**Présents** : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Médéric PARROT, M François LAURENT , M Bruno PUIS, Jean-Pierre WRZOCHOL, Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Michelle CHAMBRELENT, Mme Nicole DIMINO.

**Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :**

- Mme Christine NEIVA-TORRES ayant donné procuration à M Jean-Pierre WRZOCHOL.
- Mme Nadège ROELENIS ayant donné procuration à M Eric BARRUET.
- M Philippe POULAIN ayant donné procuration M Michel COLLETTE.
- Mme Odile CORDIER ayant donné procuration à M Denis MESSIO.
- Mme Isabelle FORTE ayant donné procuration à Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE.

**Absent (e, s, es) :** /.

**A été nommé (e) secrétaire :** Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du 10 avril 2018.
- Règlement et tarif cantine.
- Recensement de la population.
- Création d'emploi technique au 01/07/2018.
- Création d'emplois saisonniers.
- Adico et CCPOH : mission DPO (protection des données).
- Location T3.
- Indemnités de conseil au Receveur.
- SEZEO : adhésion pour compétence éclairage public et autres.
- Zéro phyto : demande de subvention.
- Pass seniors 2018, club des Mésanges.
- Jurés d'assises.
- Informations diverses.

### **APPROBATION DU P V DU 10 AVRIL 2018**

Le compte rendu de la séance du 10 avril 2018 est adopté à la majorité.

Vote pour : 14.

Vote contre : 1.

### **REGLEMENT CANTINE (délibération n°01-18/06/2018)**

Monsieur Eric BARRUET présente le projet du nouveau règlement applicable à la rentrée de septembre prochain pour la restauration scolaire.

Les modifications apportées sont :

- Article 2 : Un chèque de 80 € (équivalent à un mois de restauration) sera demandé à l'inscription (caution en cas de non paiement durant 2 mois consécutifs).
- Article 3 : En cas d'absence pour maladie d'un enfant et toujours avec certificat médical à l'appui, le repas du 1<sup>er</sup> jour ne sera facturé qu'à ½ tarif, l'autre moitié étant prise en charge par la mairie.
- Une attestation CAF sera demandée à l'inscription.

Le règlement est adopté à l'unanimité tel que présenté.

Pour : 15.

### **PRIX CANTINE SCOLAIRE (délibération n°02-18/06/2018)**

Monsieur Eric BARRUET donne les éléments chiffrés partiels de l'année scolaire, à ce jour, 11 370 repas ont été servis, il reste encore les mois de juin et juillet pour clôturer le bilan.

On devrait obtenir une légère hausse de fréquentation et le déficit approximatif sera de l'ordre de 5 000 € environ. Pour l'année scolaire 2018/2019, il propose le maintien du prix à 4,90 €/repas. Il précise que le montant de la charge résiduelle sera plus important pour la rentrée prochaine, les contrats aidés de la CCPOH ne bénéficiant plus de financement de l'Etat.

Pour : 13.

Contre : 2.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION (délibération n°03-18/06/2018)**

Le prochain recensement de la population sur notre commune s'effectuera en 2019, Monsieur le Maire propose de créer le poste de Coordonnateur et de fixer sa rémunération.

- Création du poste de coordonnateur communal de recensement de la population.
- Rémunération : 500 €/nets.

Pour : 15.

### **CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE (délibération n°04-18/06/2018)**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur DUMONTIER (adjoint technique principal) faisant valoir ses droits à la retraite, ne fait plus partie des effectifs, il convient de le remplacer. Il propose de créer un poste d'adjoint technique qui ne nécessite pas de concours et qui laisse un éventail plus large dans le choix du recrutement.

Création d'un poste d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Vote pour : 15.

### **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS (délibération n°05-18/06/2018)**

Monsieur le Trésorier nous a informés de la nécessité de prendre une délibération tous les ans pour le recrutement des emplois d'été précisant le cadre d'emploi, le nombre d'heures ainsi que les dates de recrutement.

Proposition pour création de deux emplois saisonniers en tant qu'adjoint technique.

- Un emploi du 23/07 au 03/08/2018.
- Un emploi du 06/08 au 24/08/2018.

Vote pour : 15.

### **Adico – CCPOH. Mission DPO protection des données (délibération n°06-18/06/2018)**

Une proposition a été faite par l'ADICO (par le biais de la CCPOH qui a pu négocier le prix dans le cadre d'un groupement d'achats) assurant la prestation pour la mission DPO, cette protection étant désormais obligatoire Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les éléments ci-dessous.

- Forfait prestation initiale : 367,50 € H.T.
- Mission du DPO : 648 € H.T/annuel pour un abonnement de 3 ans.
- Monsieur le Maire sera chargé de signer le contrat avec l'ADICO.

Vote pour : 15.

### **LOCATION DU T.3 14, RUE DES ECOLES (délibération n°07-18/06/2018)**

Monsieur le Maire indique que le logement T3 au 14, rue des Ecoles a été laissé vacant par un de nos employés a été rénové par notre service technique, il propose de le mettre à la location au 01/07/2018 pour un montant de 550 € hors charges+ 1 mois de caution.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les documents se reportant à cette location.

Vote pour : 15.

**INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR (délibération n°08-18/06/2018)**

Comme chaque année, il est proposé de verser l'indemnité annuelle de conseil au receveur Monsieur DEVOS, celle-ci est de 472,94 €/brut pour l'année 2018.

Vote pour : 15.

**SEZEO – ADHESION POUR COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC (délibération n°09-18/06/2018)**

Monsieur Denis MESSIO informe les membres du conseil municipal que nous ne sommes plus liés à la SICAE par contrat pour l'entretien de l'éclairage public. Le service est désormais facturé à l'intervention.

Une commission éclairage public s'est créée au sein du SEZEO et une enquête a été réalisée. Monsieur MESSIO fait part de la possibilité de se prononcer sur l'intention d'adhésion pour la compétence de l'entretien de l'éclairage public par le biais du SEZEO.

Vote pour : 15.

**ZERO PHYTO – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT DE MATERIEL (délibération n°10-18/06/2018)**

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau Seine Normandie pour l'achat de matériel (un désherbeur thermique d'un montant de 2 390 € H.T qui pourrait être financé à 50%) pour la mise en œuvre de la gestion différenciée.

Il informe qu'une démonstration du matériel aura lieu mercredi prochain à Sacy-le-Petit et que le coût en gaz serait de l'ordre de 7 à 800 €/an.

Vote pour : 15.

**PASS SENIORS (délibération n°11-18/06/2018)**

Monsieur Eric BARRUET propose de verser les pass ci-dessous :

- Pass séniors au club des Mésanges pour l'année 2018 : 525 € (l'association fonctionnant par année civile).
- Pass loisirs au Centre Equestre de Moyvillers (SCEA OUACHEE-FILS) pour l'année 2017,75 € le retour du dossier du centre équestre ayant été retourné avec du retard.

Vote pour : 15

## TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Comme tous les ans nous avons été sollicités pour le tirage au sort des jurés d'assises. Monsieur le Maire distribue les enveloppes, une avec les numéros de pages, l'autre avec les numéros de lignes à deux conseillers municipaux.

N° de page :	N° de ligne	Nom	Prénom	adresse
72	1	LORENTZ	M-Thérèse	19 rue H.Clozier
69	9	LIN	Christian	3 rue du Marais
62	7	LE MAT	J-Marie	28 rue de l'Eglilse

Un courrier sera envoyé aux intéressés ainsi qu'à la Préfecture.

## INFORMATIONS DIVERSES

PETR :

Monsieur le Maire signale qu'une étude de regroupement des ECPI, CCPOH, Les 3 forêts et la Cantilienne (105 000 habitants) est prévue pour travailler en commun sur le plan économique. En effet, les subventions Régionales ne seraient attribuées qu'aux EPCI de plus de 100 000 habitants.

Le vote se fera au sein du conseil communautaire.

Denis MESSIO informe les membres du conseil municipal que certaines communes (25) dont Longueil-Ste-Marie, Brenouille, Estrées-St-Denis, Pontpoint, La Croix-St-Ouen, Le Meux, Maignelay, Guiscard, Lassigny, Liancourt, Breuil-le-Sec) seront normalement dotées de bornes de recharges pour voitures électriques d'ici la fin de l'année.

La SICAE va proposer une convention aux communes qui ont des vidéosurveillances pour l'installation de caméras.

Monsieur Médéric PARROT demande quand la vidéoprotection sera exploitable.

Monsieur le Maire répond qu'il a reçu seulement ces derniers jours l'autorisation de la Préfecture.

La fête foraine se déroulera cette année à partir du 04 août prochain.

Monsieur Eric BARRUET avise que la commission des associations ne s'est pas opposée au changement de destination de l'ancienne médiathèque qui deviendra salle des associations à compter de septembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h35.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCRUYSSSE	Nadège ROELENS
Procuration de Michel COLLETTE	Procuration de Nadège ROELENS	Procuration de Odile CORDIER	Procuration de Isabelle FORTE	Procuration
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
	Procuration			Procuration
Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZUCHOL	Christine NEIVA TORRES
	Procuration		Procuration de Christine NEIVA TORRES	Procuration